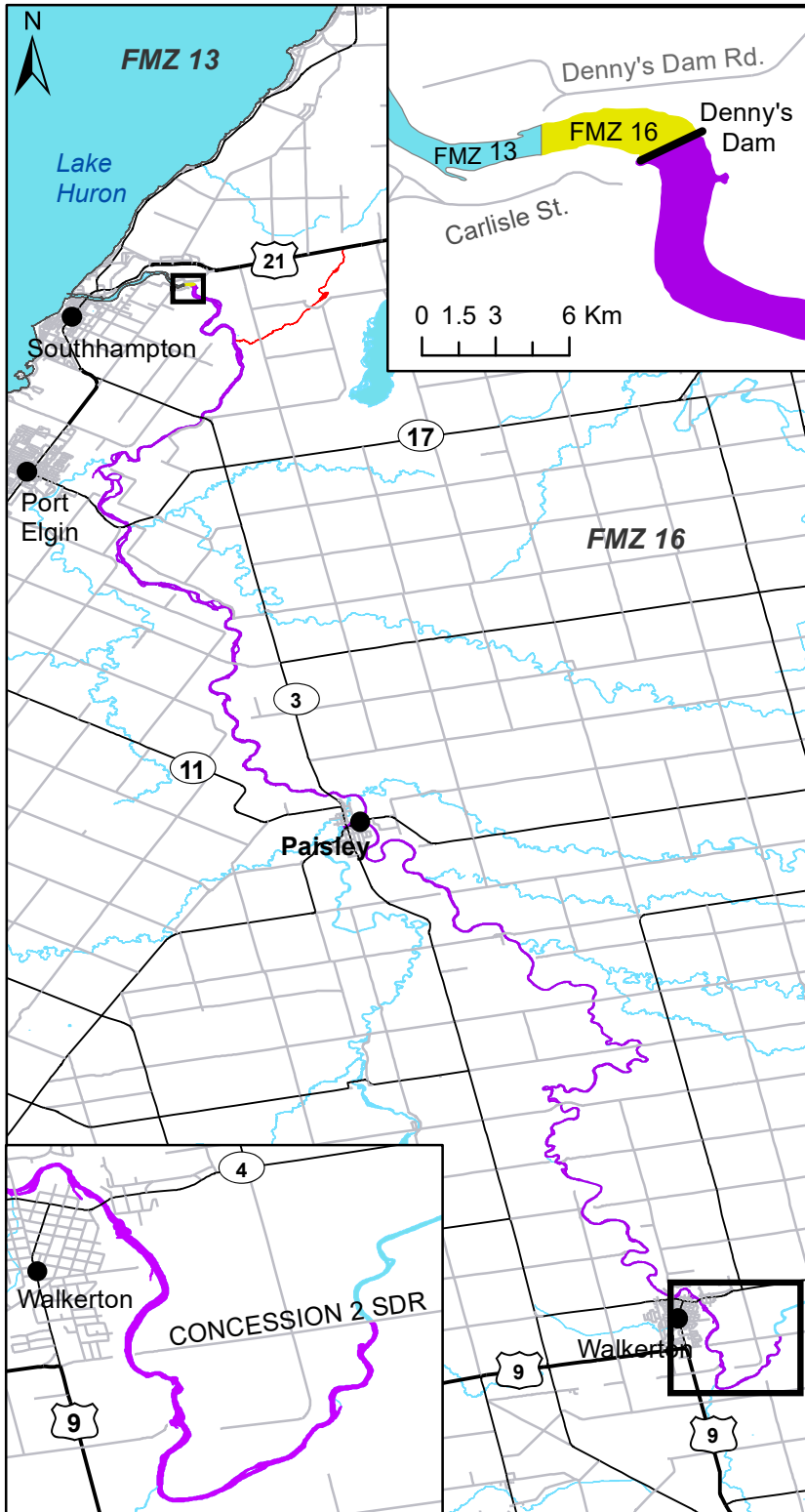


Règlements de la pêche dans la rivière Saugeen, à Southampton (Ontario), Zones de gestion des pêches 13 et 16



Le ministère des Richesses naturelles et des Forêts propose cette carte à titre de service public, le 23 mars 2021. Pour des renseignements sur les règlements de la pêche, y compris les limites de taille, de prise et de possession, consulter le Résumé des règlements de la pêche sportive.

Saisons de pêche dans les zones 13 et 16

Zone 13, saison de pêche, espèces
truite brune, truite arc-en-ciel,
saumon du Pacifique
Pêche ouverte toute l'année

Zone 16, saison de pêche, espèces
truite brune, truite arc-en-ciel,
saumon du Pacifique

Du 4e samedi d'avril au 30 septembre

Possibilités supplémentaires de pêche



Rivière Saugeen - cantons d'Arran, Amabel, Brant, Carrick, Elderslie et Saugeen, ainsi que dans la ville de Walkerton et le village de Paisley, entre le côté sud du pont de la route secondaire de la concession 2 de la municipalité de Brockton et le côté ouest des culées de béton en aval du barrage Denny's

- **Truite arc-en-ciel, truite brune, saumon du Pacifique - prolongation de la saison d'automne (du 4e samedi d'avril au 31 décembre)**



Rivière Saugeen - cantons d'Amabel et Saugeen, du barrage Denny's jusqu'aux culées de béton en aval

- **Truite arc-en-ciel, truite brune, saumon du Pacifique - prolongation de la saison d'automne (du 4e samedi d'avril au 31 décembre) La pêche est fermée la nuit du 1er au 31 octobre (entre une demi-heure après le coucher du soleil et une demi-heure avant le lever du soleil).**

Exceptions aux règlements



Cette partie du ruisseau Sungs et ses tributaires dans le canton géographique d'Arran (comté de Bruce).

- **Réserve de poissons – pêche interdite du 4e samedi d'avril au 31 mai.**